



F A É C U M

LE REPORT DE BOURSES POUR IMPLICATION ÉTUDIANTE

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Présenté à la 146^e séance du conseil des études supérieures

25 août 2015

Rédaction :

Nicolas Bérubé, coordonnateur à la recherche universitaire

Révision :

Justine Lévesque, correctrice

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

Ce document a été adopté lors de la 516^e séance ordinaire du conseil central, le 9 septembre 2015.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal, (Québec), H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Téléc. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 83 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

RÉSUMÉ

Cet avis soulève le fait que les membres des exécutifs des associations étudiantes québécoises de campus ne peuvent pas être récipiendaires d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire pendant leur mandat. Cela a pour effet de priver le milieu étudiant de très bons talents pour améliorer les conditions d'études et la réussite scolaire.

La meilleure solution à ce problème serait de bonifier les possibilités de report des versements des bourses pour y inclure l'implication étudiante. Cette bonification au coût nul bénéficierait aux boursiers et aux boursières qui s'impliqueraient et acquerraient une expérience pertinente unique, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté universitaire, qui profiterait des talents des étudiants boursiers.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
1. SITUATION ACTUELLE	7
1.1. RÔLE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES	8
2. PISTES DE SOLUTIONS	11
2.1. TRAVAIL RÉMUNÉRÉ	11
2.2. CUMUL DE BOURSES	12
2.3. STAGES RÉMUNÉRÉS	12
2.4. LE REPORT DES VERSEMENTS	13
CONCLUSION	16
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	17
BIBLIOGRAPHIE	18

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : TAILLE DE L'EXÉCUTIF DES ASSOCIATIONS DE CAMPUS QUI REPRÉSENTENT EXCLUSIVEMENT DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES AUX CYCLES SUPÉRIEURS	7
TABLEAU 2 : NOMBRE DE MEMBRES DE L'EXÉCUTIF DÉDIÉS AUX CYCLES SUPÉRIEURS DES ASSOCIATIONS DE CAMPUS QUI REPRÉSENTENT DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE TOUS LES CYCLES	8
TABLEAU 3 : NOMBRE D'HEURES AUTORISÉES DE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ QUI PEUT ÊTRE CUMULÉ AVEC LA RÉCEPTION D'UNE BOURSE À LA MAITRISE OU AU DOCTORAT D'UN ORGANISME GOUVERNEMENTAL	11
TABLEAU 4 : DURÉE DES CONGÉS JUSTIFIANT UN REPORT DES VERSEMENTS D'UNE BOURSE À LA MAITRISE OU AU DOCTORAT D'UN ORGANISME GOUVERNEMENTAL	15

INTRODUCTION

Les organismes subventionnaires de la recherche financent un nombre important d'étudiants et d'étudiantes aux cycles supérieurs dans la poursuite de leur programme d'études. Ces organismes sont constitués des conseils de recherche fédéraux, soient le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), ainsi que des Fonds de recherche du Québec (FRQ) en Nature et technologie (FRQNT), en Société et culture (FRQSC) et en Santé (FRQS). Ceux-ci offrent des bourses d'excellence étudiante, entre autres par l'entremise des programmes de bourses d'études supérieures du Canada (BESC) et des bourses de maîtrise et de doctorat en recherche du FRQ (B1 et B2). Ces bourses d'excellence sont cruciales pour la recherche et la réussite des étudiantes chercheuses et des étudiants chercheurs talentueux.

Cependant, les étudiants et les étudiantes faisant partie de l'exécutif d'une association étudiante sont souvent dans l'impossibilité d'obtenir ces bourses d'excellence; ils se retrouvent donc dans l'obligation d'annuler leurs bourses ou encore d'éviter de s'impliquer. Puisque les associations étudiantes ont pour rôle de stimuler la recherche et la réussite scolaire de leurs membres, limiter le bassin de recrutement de l'exécutif est néfaste pour le milieu étudiant, surtout en raison de la pertinence de l'expérience acquise lors de l'implication étudiante.

Cet avis décrit la situation actuelle concernant les exécutifs des associations étudiantes québécoises de campus et les bourses offertes par les organismes subventionnaires, et propose une solution facile et au coût nul pour améliorer la situation, soit le report des versements de bourse pour implication étudiante.

1. SITUATION ACTUELLE

Les étudiantes et les étudiants universitaires aux cycles supérieurs du Québec sont actuellement représentés par un total de 26 associations étudiantes de campus¹, dont 8 représentent exclusivement des cycles supérieurs et 18 représentent des membres de tous les cycles. L'exécutif de ces associations est composé d'étudiantes et d'étudiants élus qui y travaillent à temps partiel ou à temps plein. Ainsi, les étudiants et étudiantes de cycles supérieurs ont souvent l'occasion de s'impliquer au sein de leur association étudiante, dont la mission est de défendre les intérêts et d'améliorer les conditions de vie de leurs membres.

Comme le montrent les tableaux ci-dessous, dans l'ensemble des associations étudiantes, il y a un total de 84 postes exécutifs réservés aux cycles supérieurs, dont deux, à la FAÉCUM, sont officiellement à temps plein. Il faut cependant noter que ce nombre ne tient pas compte des postes qui ne sont pas exclusivement affectés aux cycles supérieurs et que des étudiants et des étudiantes aux cycles supérieurs peuvent occuper. De plus, en ce qui a trait aux associations étudiantes nationales, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) possédait deux postes affectés aux cycles supérieurs à temps plein au sein de son conseil exécutif (FEUQ 2015); nous pouvons présumer que, bien qu'elle travaille actuellement avec un effectif réduit, nous pouvons présumer que la prochaine association étudiante nationale possédera un nombre semblable de postes consacrés aux cycles supérieurs.

TABEAU 1 : TAILLE DE L'EXÉCUTIF DES ASSOCIATIONS DE CAMPUS QUI REPRÉSENTENT EXCLUSIVEMENT DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Université	Association	Sièges au comité exécutif	Université	Association	Sièges au comité exécutif
Concordia	GSA ²	5	Laval	AELIÉS ³	7
ENAP	AEENAP ⁴	14	McGill	PGSS ⁵	10
HEC	AECs ⁶	9	Polytechnique	AECSP ⁷	8
HEC	AEMBA ⁸	11	Sherbrooke	REMDUS ⁹	8
INRS	FEINRS ¹⁰	4			

Sources : (GSA 2015; AELIÉS 2015; AECs 2015; AEENAP 2015; PGSS 2015a; AEMBA 2015; AECSP 2015; FEINRS 2015; REMDUS 2015).

¹ Dans le cas des universités qui n'ont pas d'association de campus, les associations représentant le plus gros bassin de population du campus sont considérées.

² Graduate Students Association, Université Concordia.

³ Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures.

⁴ Association étudiante de l'École nationale d'administration publique.

⁵ Post-Graduate Students' Society, McGill University.

⁶ Association des étudiants aux cycles supérieurs, HEC Montréal.

⁷ Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique.

⁸ Association des étudiants, MBA-HEC.

⁹ Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke.

¹⁰ Fédération des étudiants de l'INRS.

TABLEAU 2 : NOMBRE DE MEMBRES DE L'EXÉCUTIF AFFECTÉS AUX CYCLES SUPÉRIEURS DES ASSOCIATIONS DE CAMPUS¹¹ QUI REPRÉSENTENT DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE TOUS LES CYCLES

Université	Association	Sièges au comité exécutif	Université	Association	Sièges au comité exécutif
Bishop	BUSRC ¹²	0	UQAM – sciences	AESS ¹³	0
ETS	AEETS ¹⁴	0	UQAM – sciences humaines	AFESH ¹⁵	1
Montréal	FAÉCUM ¹⁶	2 ¹⁷	UQAR	AGECAR ¹⁸	1
TELUQ	AETELUQ ¹⁹	0	UQAR – Lévis	AGECALE ²⁰	0
UQAC	MAGEUQAC ²¹	1	UQAT	AGEUQAT ²²	0
UQAM – arts	AFEA ²³	0	UQO	AGEUQO ²⁴	0
UQAM – éducation	ADEESE ²⁵	1	UQO – Saint-Jérôme	AGECEUL ²⁶	0
UQAM – gestion	AÉESG ²⁷	1	UQTR	AGEUQTR ²⁸	1
UQAM – langues et communication	AFELC ²⁹	0			

Sources : (BURSC 2015; ADEESE 2015; AGECAR 2015; AEETS 2015; FAÉCUM 2015; AGEUQAT 2015; AGEUQO 2015; MAGEUQAC 2015; AGECEUL 2015; AÉESG 2015; AGEUQTR 2015; AFEA 2015; AFELC 2015; AESS 2015; AFESH 2015).

1.1. RÔLE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Le rôle des exécutantes et de ces exécutants affectés aux cycles supérieurs est vaste. Ces personnes doivent représenter les intérêts universitaires et de recherche de leurs membres, veiller à leur financement, à leur encadrement, à leur réussite scolaire et professionnelle, etc. Les membres de l'exécutif possèdent ainsi une connaissance approfondie du milieu universitaire et de la recherche. Les aptitudes tangentielles acquises au cours de l'implication étudiante peuvent également être très utiles

¹¹ Dans le cas des universités qui n'ont pas d'association de campus, les associations représentant le plus gros bassin de population du campus sont considérées.

¹² Bishop's University Student Representative Council.

¹³ Association étudiante du Secteur des sciences de l'Université du Québec à Montréal

¹⁴ Association étudiante de l'École de technologie supérieure.

¹⁵ Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal

¹⁶ Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.

¹⁷ Il est à noter que l'exécutif de la FAÉCUM est à temps plein.

¹⁸ Association générale des étudiants et étudiantes du campus de Rimouski.

¹⁹ Association étudiante de la Télé-Université.

²⁰ Association générale des étudiants du campus de Lévis.

²¹ Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi.

²² Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

²³ Association facultaire étudiante des arts de l'Université du Québec à Montréal

²⁴ Association générale étudiante, Université du Québec en Outaouais.

²⁵ Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal.

²⁶ Association étudiante de l'Université du Québec en Outaouais, Campus Saint-Jérôme.

²⁷ Association étudiante, École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

²⁸ Association générale des étudiant(e)s de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

²⁹ Association facultaire étudiante des langues et communication de l'Université du Québec à Montréal

pour la réussite scolaire et professionnelle de la personne qui s'implique. En effet, une implication étudiante permet de développer des capacités en gestion de projet et en communication tout en permettant d'établir un réseau de relations dans le milieu universitaire, ce qui est crucial à la poursuite d'une carrière universitaire. Les associations étudiantes sont également responsables du développement de plusieurs recherches, et les personnes qui s'y impliquent développent des habiletés en collecte d'information et en rédaction. L'expérience acquise dans le mouvement étudiant est donc utile et pertinente pour ceux et celles qui s'y impliquent.

L'exécutif des associations étudiantes sert en outre de pont entre les étudiants et les étudiantes aux cycles supérieurs et les organismes subventionnaires comme les conseils de recherches fédéraux et les Fonds de recherche du Québec. Les associations transmettent les besoins de leurs membres aux organismes subventionnaires et facilitent la tâche des organismes en faisant circuler leurs ressources, leurs activités et leurs programmes dans la communauté étudiante. Le rôle des associations est donc crucial, car celles-ci sont la première ligne de soutien et de communication avec la population étudiante.

Ainsi, il est avantageux et même important que les personnes étudiantes s'impliquant au sein de leur association étudiante connaissent les organismes subventionnaires en soient idéalement elles-mêmes boursières pour aider la population étudiante à obtenir leur financement. Cependant, il est difficile d'être récipiendaire d'une bourse d'un organisme subventionnaire et de s'impliquer au sein de l'exécutif d'une association étudiante de campus, surtout si cette implication nécessite un engagement à temps plein. Les boursières et les boursiers exclus du bassin de recrutement pour le mouvement étudiant, celui-ci est privé des talents, et c'est toute la population étudiante qui est désavantagée.

Pour le moment, les gens désirant s'impliquer et obtenir une bourse ont trois options: reporter leurs demandes de bourses si leur implication a lieu au début de leur programme d'études, c'est-à-dire avant d'avoir obtenu du financement; recevoir leur bourse pendant leur implication étudiante si cette dernière est à temps partiel et respecte certaines conditions concernant le nombre d'heures travaillées; ou attendre après la fin des versements de leur bourse, mais avant la fin de leur programme d'études, pour s'impliquer.

Ce choix à faire crée un problème, spécialement pour les doctorants et les doctorantes. En effet, la durée typique d'un mandat dans un exécutif d'association étudiante est d'un an, soit trois trimestres. À la maîtrise, considérant que la durée du financement d'un organisme subventionnaire est d'un à deux ans, le fait d'attendre la fin du financement avant de s'impliquer peut être un problème mineur. Par contre, au doctorat, la durée typique du financement est de deux à quatre ans. Une période d'attente de quatre ans avant de pouvoir s'impliquer est significative et empêche un bon nombre d'étudiantes et d'étudiants compétents d'apporter leur aide à la population étudiante.

Il est également à noter qu'une implication étudiante est très différente d'un emploi externe. En effet, les associations étudiantes restent liées au milieu universitaire. Ainsi, les exécutantes et les exécutants ne sont pas réellement susceptibles d'abandonner leurs études. Au contraire, la connaissance approfondie du milieu de la recherche aide plutôt les gens qui s'impliquent à compléter leurs études plus efficacement. Une interruption temporaire des versements ne coûte rien à l'université et aux organismes subventionnaires si elle n'entrave pas la réussite éventuelle du programme d'études entamé et peut être même avantageuse si cette interruption permet d'aider un nombre important d'étudiants et d'étudiantes par la suite.

Il faut noter que le présent avis se concentre spécifiquement sur les associations de campus et ne prend pas en compte les nombreux postes au sein des centaines d'associations locales ou facultaires, puisque ces derniers peuvent déjà être comblés par des bénéficiaires de bourses d'organismes subventionnaires. D'ailleurs, l'expérience au sein d'une association locale ou facultaire est souvent considérée comme une expérience bénévole bénéfique et pertinente dans les demandes de bourses des organismes subventionnaires.

2. PISTES DE SOLUTIONS

Lors de l'octroi d'une bourse gouvernementale, les étudiants et les étudiantes doivent respecter les règlements du programme de bourse. Le non-respect de ces règlements peut mener à une suspension, voire à une annulation de la bourse. Les sections ci-dessous décrivent plus en détail les possibilités qui s'offrent aux récipiendaires de bourses qui désirent s'impliquer.

2.1. TRAVAIL RÉMUNÉRÉ

Bien que les étudiantes et les étudiants boursiers doivent consacrer la majorité de leur temps à leurs activités de recherche, ils peuvent également avoir un travail rémunéré à temps partiel durant leurs études. Cependant, il est mentionné dans presque tous les règlements des bourses que le travail rémunéré ne doit pas nuire à la poursuite des activités de recherche. Cette disposition est conçue à la base pour permettre d'avoir une charge de cours ou une tâche d'auxiliariat d'enseignement pendant les études, ce qui procure une expérience importante en enseignement pour la poursuite d'une carrière universitaire. Ainsi, le nombre d'heures de travail autorisées est limité à la durée d'une charge de cours typique. Ce nombre peut être augmenté par une entente avec le directeur ou la directrice de recherche selon les politiques locales de l'université si le travail rémunéré n'est pas à temps plein (FRQNT 2015b, 3.6.3; CRSNG 2015b; CRSH 2015a). Les données pour chaque organisme sont indiquées ci-dessous.

TABLEAU 3 : NOMBRE D'HEURES AUTORISÉES DE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ QUI PEUT ÊTRE CUMULÉ AVEC LA RÉCEPTION D'UNE BOURSE D'UN ORGANISME GOUVERNEMENTAL À LA MAITRISE OU AU DOCTORAT

Gouvernement	Organisme subventionnaire	Travail rémunéré autorisé
Provincial	FRQNT	150 h par session, ou une charge de cours par session
	FRQSC	225 h par session, ou 75 h et une charge de cours de 45 h par session
	FRQS	225 h par session, ou une charge de cours de 45 h par session
Fédéral	CRSNG	450 h par année
	CRSH	450 h par année
	IRSC	200 h par année

Sources : (FRQNT 2015b, 3.6.3; FRQNT 2015a, section 8; FRQSC 2015a, 7.5; FRQSC 2015b 7.5; FRQSC 2015c, 3.7.1; FRQS 2015, p.6; CRSNG 2015b; CRSH 2015a; IRSC 2013, 2-A5.3).

Ainsi, un boursier ou une boursière pourrait toucher une rémunération au sein de l'exécutif de son association étudiante si le nombre d'heures travaillées est inférieur à la limite permise. Cela correspond à un travail évalué entre 8,5 et 13 h par semaine, selon l'organisme. Cette charge de travail pourrait correspondre en théorie à certains postes d'exécutif d'association étudiante à temps partiel, mais pas à tous. Par exemple, pour la PGSS, l'association des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs de McGill, le nombre d'heures rémunérées est de 12 heures par semaine, ce qui correspond à 208 heures

par session et à 624 heures par année (PGSS 2015b). Les étudiants et les étudiantes ne peuvent donc pas cumuler leur charge de travail avec une bourse du FRQNT ou d'un conseil de recherches fédéral. De plus, plusieurs exécutants et exécutantes des associations travaillent un nombre d'heures supérieur à celui officiellement rémunéré.

Les mesures des organismes subventionnaires sur le travail rémunéré à temps partiel ne sont clairement pas adaptées aux associations étudiantes et aucune mesure n'est prévue en ce qui a trait aux postes au sein d'exécutifs d'associations étudiantes à temps plein. Cela peut décourager de nombreuses associations, spécialement celles touchant directement les cycles supérieurs, d'augmenter le nombre d'heures de travail de leur exécutif. Cela est problématique car un exécutif qui travaille temps plein peut apporter beaucoup plus de contenu à ses membres et mieux les représenter par rapport à un exécutif qui travaille à temps partiel. Cela limite donc le développement de plusieurs associations étudiantes qui souhaitent faire la transition d'un exécutif à temps partiel vers un exécutif à temps plein et qui pourraient ainsi apporter une aide et une expertise beaucoup plus grande à leurs membres, contribuant à la réussite universitaire de l'ensemble de la communauté étudiante.

2.2. CUMUL DE BOURSES

Plusieurs associations versent leurs compensations monétaires aux membres de l'exécutif sous forme de bourses. Puisque les bourses en provenance d'organismes externes sont cumulables avec les bourses d'excellence gouvernementales, les deux revenus sont cumulables³⁰ (FRQNT 2015a, section 8; FRQNT 2015b, 3.5.4; FRQSC 2015a, 7.4; FRQSC 2015b, 7.4; FRQSC 2015b, 3.6; FRQS 2015, p.6; CRSNG 2015b; CRSH 2015a; IRSC 2013, 2-A5.2). Cependant, puisque les bourses gouvernementales sont offertes à la condition que les récipiendaires consacrent la partie la plus importante de leur temps à leurs études, les mêmes règles et les mêmes problèmes que pour le travail rémunéré s'appliquent. Les exécutifs sont donc forcés d'offrir des postes à temps partiel ou d'employer des exécutants et des exécutantes qui ne reçoivent pas de bourses pendant leur implication.

2.3. STAGES RÉMUNÉRÉS

Les organismes subventionnaires permettent le cumul des bourses avec un stage rémunéré si celui-ci est effectué dans le cadre du programme d'études et si les récipiendaires gardent leur statut d'étudiant ou d'étudiante à temps plein (FRQNT 2015b, 3.6.2; FRQSC 2015c, 3.7.2; FRQS 2015, p.7; CRSNG 2015b; CRSH 2015a). Certains organismes apportent des précisions à cette possibilité. Le FRQSC précise que la durée du stage ne peut dépasser 225 heures. Le FRQS précise que la rémunération du stage ne peut dépasser 5 000 \$, au delà de quoi les récipiendaires doivent obtenir une autorisation spéciale ou reporter leurs versements pour 6 mois. Ainsi, puisque l'implication au sein d'une association étudiante ne peut pas

³⁰ Les règlements sont flous concernant le FRQS : il est mentionné que le cumul de bourses n'est pas autorisé, mais la règle s'applique seulement aux bourses d'un autre organisme subventionnaire public ou d'une fondation reconnue par le FRQS.

être créditée comme un stage au sein d'un programme d'études, cette solution ne s'applique pas à la réalité des associations étudiantes.

2.4. REPORT DES VERSEMENTS

Une charge de travail supérieure à ce qui est évoqué dans les sections précédentes ne devrait pas être cumulée avec une bourse gouvernementale puisque les récipiendaires ne pourront pas se concentrer majoritairement sur la poursuite de leurs études. La situation idéale serait donc de pouvoir suspendre temporairement les versements de la bourse et de les reporter après le mandat au sein de l'exécutif d'une association étudiante. Une telle solution aurait un coût nul, en supposant que les récipiendaires retournent aux études par la suite et terminent leur programme. Bien que la question puisse être posée pour d'autres types de report de bourse, nous avons précédemment noté que l'implication étudiante est différente d'un emploi externe à l'université, et que la proportion d'étudiants et d'étudiantes à ne pas avoir complété leurs études supérieures à cause de l'implication étudiante est particulièrement basse, voire nulle. Au contraire, les personnes s'étant impliquées sont souvent plus aptes à réussir leur programme d'études puisqu'elles ont acquis une expérience pertinente à leur réussite scolaire et professionnelle.

Le FRQNT, le FRQSC, le CRSNG et le CRSH autorisent déjà la suspension ou l'interruption des versements d'une bourse pour « obtenir une expérience de travail pertinente » (FRQNT 2015a; FRQNT 2015b 3.2; FRQNT 2015a; FRQSC 2015b; FRQSC 2015c 3.4; CRSNG 2015b; CRSH 2015a). Aux Fonds de recherche du Québec, ce type d'expérience est décrite comme un travail auprès d'une équipe de recherche, l'acquisition d'une expérience d'enseignement dans le domaine d'études et de recherche ou un séjour linguistique. Considérant les aptitudes développées en recherche, en gestion, en communication, en réseautage et en connaissance du milieu universitaire, l'expérience acquise au sein d'une association étudiante peut être considérée pertinente pour la réalisation d'un programme de cycles supérieurs. Cependant, la pertinence des expériences de travail doit être approuvée par le directeur ou la directrice de recherche, le département, ainsi que par l'organisme subventionnaire. Puisque l'expérience d'implication étudiante n'est pas clairement qualifiée de pertinente dans les règlements des programmes de bourses, cela crée de l'ambiguïté à de nombreux niveaux lors de l'évaluation du dossier. Considérant qu'un report pour implication étudiante procurerait un avantage à la communauté étudiante et n'engendrerait aucun coût, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 1

Que l'implication à temps plein au sein de l'exécutif d'une association étudiante soit clairement considérée comme une expérience de travail pertinente pouvant justifier une suspension de bourse dans les règlements des bourses étudiantes du FRQNT et du FRQSC.

Dans le cas du CRSNG et du CRSH, les exemples d'expériences pertinentes pouvant justifier une interruption ne sont même pas indiqués dans les règlements des bourses. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Recommandation 2

Que l'implication à temps plein au sein de l'exécutif d'une association étudiante soit clairement considérée comme une expérience de travail pertinente pouvant justifier une interruption de bourse dans les règlements des bourses étudiantes du CRSNG et du CRSH.

Il faut également considérer la durée de la suspension accordée par les organismes subventionnaires. Aux Fonds de recherche du Québec, cette suspension des versements est d'une durée d'une session par année de financement accordée. Ainsi, une bourse de maîtrise, qui est octroyée pendant deux ans, pourra être suspendue pendant deux sessions, et une bourse doctorale, octroyée pendant trois ans, pourra être suspendue pendant trois sessions, soit une année complète (FRQNT 2015a; FRQNT 2015b 3.2; FRQNT 2015a; FRQSC 2015b; FRQSC 2015c 3.4). Bien que la durée de cette suspension convienne parfaitement aux réalités de l'implication étudiante, dont les mandats durent généralement un an, il n'est cependant pas clair si ces sessions de suspension de bourse peuvent être consécutives. Même si l'omission de cette mention sous-entend qu'il est possible que les sessions de suspension soient consécutives, dans le but de clarifier cette possibilité pour le personnel des Fonds de recherche du Québec et pour la communauté étudiante, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 3

Qu'il soit clairement indiqué dans les guides du boursier du FRQNT et du FRQSC que les sessions de suspension de bourse peuvent être consécutives.

Dans le cas du CRSNG et du CRSH, la durée de l'interruption des versements pour l'acquisition d'expérience pertinente à la maîtrise est de quatre mois, soit d'une session. Au doctorat, il est permis de faire deux interruptions non-consécutives de quatre mois chacune, c'est-à-dire que les deux périodes sont séparées par au moins une session d'études à temps plein. Ainsi, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 4

Que la période d'interruption des bourses d'études supérieures du CRSNG et du CRSH pour l'acquisition d'expérience pertinente au doctorat puisse être de trois sessions consécutives.

Les organismes subventionnaires en santé, le FRQS et les IRSC, ne possèdent pas de clause autorisant l'interruption des versements de bourse pour l'acquisition d'expérience pertinente. Par souci de ne pas discriminer les étudiants et les étudiantes provenant des domaines de la santé, la FAÉCUM recommande donc :

Recommandation 5

Que le FRQS et les IRSC permettent l'interruption des bourses d'études supérieures pour au moins un trimestre par année de financement pour l'obtention d'une expérience de travail pertinente, laquelle peut être une implication au sein de l'exécutif d'une association étudiante.

À titre comparatif, nous pouvons noter qu'il existe également plusieurs autres conditions qui permettent de suspendre une bourse. Selon le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) de l'Université de Montréal, les études peuvent être interrompues pour des raisons parentales pour trois trimestres ou pour des raisons de maladie pour une durée à déterminer selon la cause. Une interruption des versements pour toute autre cause doit être approuvée par le décanat de la FESP et ne peut être supérieure à trois trimestres (FESP 2015, articles 68 et 115).

Les règlements des organismes subventionnaires encadrent également quatre cas de report des versements de bourse : les congés parentaux payés pour nouvelle naissance ou adoption, les congés parentaux sans solde, les congés de maladie et les congés pour obligations familiales qui incluent les responsabilités d'aidant naturel ou d'aidante naturelle, d'éducation des enfants, etc. Le tableau ci-dessous résume les durées de ces congés.

TABLEAU 4 : DURÉE DES CONGÉS JUSTIFIANT UN REPORT DES VERSEMENTS D'UNE BOURSE À LA MAÎTRISE OU AU DOCTORAT D'UN ORGANISME GOUVERNEMENTAL

Gouvernement	Organisme subventionnaire	Congé parental payé	Congé parental sans solde	Congé de maladie	Congé pour obligations familiales
Provincial	FRQNT	6 mois	6 mois	Selon l'université	2 ans
	FRQSC	6 mois	6 mois	Selon l'université	2 ans
	FRQS	6 mois	–	Selon le cas	–
Fédéral	CRSNG	6 mois	3 ans	3 ans	3 ans
	CRSH	6 mois	3 ans	3 ans	3 ans
	IRSC	6 mois	–	1 mois	–

Sources : (FRQNT 2015b, 3.7; FRQSC 2015c, 3.8; FRQS 2015, p.5 et p.7; CRSNG 2015b; CRSH 2015a; IRSC 2015, 2-B1).

CONCLUSION

Le report des versements des bourses d'organismes subventionnaires pour implication étudiante est une solution au coût nul qui bénéficierait à l'ensemble de la communauté étudiante universitaire. L'implication étudiante est une situation unique et diffère des emplois externes puisqu'elle favorise la réussite scolaire, procure des aptitudes tangentielles importantes pour la recherche et aide un nombre important d'étudiantes et d'étudiants universitaires. Le milieu universitaire gagnerait grandement à reconnaître clairement l'implication étudiante comme expérience pertinente dans les règles des concours de bourses. Cela faciliterait aux associations étudiantes proposant des postes à temps partiel la démarche d'augmentation du nombre d'heures de travail de leur exécutif et permettrait à des étudiantes et à des étudiants talentueux de briller et de faire profiter la communauté universitaire de leur expertise.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que l'implication à temps plein au sein de l'exécutif d'une association étudiante soit clairement considérée comme une expérience de travail pertinente pouvant justifier une suspension de bourse dans les règlements des bourses étudiantes du FRQNT et du FRQSC;

Recommandation 2

Que l'implication à temps plein au sein de l'exécutif d'une association étudiante soit clairement considérée comme une expérience de travail pertinente pouvant justifier une interruption de bourse dans les règlements des bourses étudiantes du CRSNG et du CRSH;

Recommandation 3

Qu'il soit clairement indiqué dans les guides du boursier du FRQNT et du FRQSC que les sessions de suspension de bourses peuvent être consécutives;

Recommandation 4

Que la période d'interruption des bourses d'études supérieures du CRSNG et du CRSH pour l'acquisition d'expérience pertinente au doctorat puisse être de trois sessions consécutives;

Recommandation 5

Que le FRQS et les IRSC permettent l'interruption des bourses d'études supérieures pour au moins un trimestre par année de financement pour l'obtention d'une expérience de travail pertinente, laquelle peut être une implication au sein de l'exécutif d'une association étudiante.

BIBLIOGRAPHIE

ADEESE – Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM.

2015. « Conseil exécutif ». <http://www.adeese.org/ce/>

AECS – Association des étudiants aux cycles supérieurs, HEC Montréal. 2015. « ACES ».

<http://www.aecshec.org>

AECSP – Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique. 2015. « Comité exécutif ».

<http://www.aecsp.qc.ca/association/comite-executif/>

AEENAP – Association étudiante de l'École nationale d'administration publique. 2015. « Notre conseil d'administration ». <http://aeenap.org>

AÉESG – Association étudiante, École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

2015. « Exécutif 2015-2016 ». <http://aeesg.com/executif-2015-2016/>

AEÉTS – Association étudiante de l'École de technologie supérieure. 2015. « Conseil exécutif ».

<http://aeets.com/administration/conseil-executif/>

AELIÉS – Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures. 2015.

« Exécutif actuel ». <http://www.aelies.ulaval.ca/a-propos/executif-actuel>

AEMBA – Association des étudiants, MBA-HEC. 2015. « Board Members ».

<http://hecaemba.org/en/aemba/board-members/>

AESS – Association étudiant du Secteur des sciences de l'UQAM. 2015. « Exécutif 2015-2015 ».

<http://www.aessuqam.org/Executif-2014-2015>

AFEA – Association facultaire étudiante des arts de l'UQAM. 2015. « À propos ».

<http://www.afea.uqam.ca/qui-sommes-nous/>

AFELC – Association facultaire étudiante des langues et communication de l'UQAM. 2015. « À propos –

Exécutif en poste ». http://afelcuqam.blogspot.ca/p/blog-page_14.html

AFESH – Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQAM. 2015. « L'exécutif ».

<http://www.afesh.uqam.ca/spip/spip.php?article70>

- AGECAR – Association générale des étudiants et étudiantes du campus de Rimouski. 2015. « Équipe exécutive ». <http://agecar.uqar.ca/agecar/equipe-executive/>
- AGECEUL – Association étudiante de l'Université du Québec en Outaouais, Campus St-Jérôme. 2015. « Rôle des membres de l'exécutif ». <http://uqo.ca/age-ceul/roles-des-membres-de-lexecutif>
- AGEUQAT – Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. 2015. « Le conseil exécutif ». <http://www.ageuqat.org/#!conseil-executif/c1879>
- AGEUQO – Association générale étudiante, Université du Québec en Outaouais. 2015. « Conseil exécutif ». <http://www.ageuqo.com/qui-sommes-nous/executif/>
- AGEUQTR – Association générale des étudiant(e)s de l'Université du Québec à Trois-Rivières. 2015. « Équipe ». <http://www.ageuqtr.org/age/equipe>
- BURSC – Bishop's University Student Representative Council. 2015. « Our Team ». <http://www.busrc.com/our-team/>
- CRSNG – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. 2014. « Titulaires d'une bourse d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier) ». http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/Guides-Guides/Vanier-Vanier_fra.asp
- CRSNG – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. 2015a. « Bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC M) – Guide des boursiers ». http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/Guides-Guides/CGSMAward-BESCMaward_fra.asp
- CRSNG – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. 2015b. « Titulaires d'une bourse d'études supérieures du CRSNG – doctorat (ES D) ou d'une bourse d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell – doctorat (BESC D) dans une université canadienne – Politiques et exigences ». http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/Guides-Guides/PGSCGSRegs-EESCRRegs_fra.asp
- CRSH – Conseil de recherches en sciences humaines. 2015a. « Guide des détenteurs de bourse – Guide A ». <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/using-utiliser/guide-A/regulations-reglements-fra.aspx>

- CRSH – Conseil de recherches en sciences humaines. 2015b. « Bourses de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier et bourses de doctorat du CRSH ». <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/doctoral-doctorat-fra.aspx>
- FAÉCUM – Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. 2015. « L'équipe ». <http://www.faecum.qc.ca/a-propos/l-equipe>
- FEINRS – Fédération des étudiants de l'Institut national de la recherche scientifique. 2015. « Comité exécutif (2013-2014) ». <http://www.fe.inrs.ca>
- FEUQ – Fédération étudiante universitaire du Québec. 2015. « Équipes antérieures ». <http://feuq.qc.ca/a-propos/equipes-anterieures/>
- FESP – Faculté des études supérieures et postdoctorales. 12 mai 2015. « Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ». http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien_financier/NRP_ens30_2_FESP.pdf
- FRQ – Fonds de recherche du Québec. 2014. « Règles générales communes ». http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/10191/0/RGC+version+du+30+juin+2014_VF_M.pdf/79f5bfc9-3bba-4d23-a28b-7c0ff7a6ebc
- FRQNT – Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. 2015a. « Bourses de 2^e et 3^e cycles – Règle des programmes de maîtrise (B1), doctorat (B2) et de réintégration à la recherche (A2) ». <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse?id=o7unxnhm1432651694011>
- FRQNT – Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. 2015b. « Guide du boursier 2015-2016 ». http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/464701/Guide+du+boursier_2015-2016.pdf/961e919f-f8ae-42dd-824a-1269cd16cac6
- FRQS – Fonds de recherche du Québec – Santé. 2015. « Programmes 2016-2017 – Fiche du programme – Formation de maîtrise ou de doctorat ». http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/707050/Maîtrise_doctorat_V4.pdf/bbebdb0-55e2-47fd-86e5-c0db53825c2f
- FRQSC – Fonds de recherche du Québec – Société et culture. 2015a. « Bourse de maîtrise en recherche (B1) et de réintégration à la recherche (A2-M), concours de l'automne 2015 – Règles détaillées des

programmes de bourses pour le concours de l'automne 2015 ».

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-de-maitrise-en-recherche-b1-et-de-reintegration-a-la-recherche-a2-m-concours-de-l-automne-2015-3n5y2b1i1433185276057>

FRQSC – Fonds de recherche du Québec – Société et culture. 2015b. « Bourse de doctorat en recherche (B2) et de réintégration à la recherche (A2-D), concours de l'automne 2015 – Règles détaillées des programmes de bourses pour le concours de l'automne 2015 ».

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-de-doctorat-en-recherche-b2-et-de-reintegration-a-la-recherche-a2-d-concours-de-l-automne-2015-50cwpony1434543163800>

FRQSC – Fonds de recherche du Québec – Société et culture. 2015c. « Le guide du boursier ».

http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/512073/Guide_du_boursier/843e8201-ec77-4034-b773-da540995711f

GSA – Graduate Student Association, Concordia University. 2015. « Executive Team 2015-16 ».

<http://gsaconcordia.ca/governance/executive-team-2014-15/>

IRSC – Instituts de recherche en santé du Canada. 2013. « Guide de subventions et bourses (1^{er} avril 2013) ». http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/documents/Grants_and_Awards_Guide_f.pdf

IRSC – Instituts de recherche en santé du Canada. 2015. « Détails concernant la possibilité de financement – Bourse de recherche au doctorat : 2015-2016 ». <https://www.researchnet-recherchenet.ca/rnr16/vwOpprtntyDtIs.do?all=1&masterList=true&prog=2269&resultCount=25&sort=program&type=EXACT&view=currentOpps&language=F>

MAGEUQAC - Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi. 2015. « L'exécutif ». <http://mageuqac.com/equipe/>

PGSS – Post-Graduate Students' Society, McGill University. 2015a. « Council Members ».

<https://pgss.mcgill.ca/en/council-members>

PGSS – Post-Graduate Students' Society, McGill University. 2015b. « Post-Graduate Students' Society Bylaws ». <https://pgss.mcgill.ca/document/view/1138/PGSS%20Bylaws.pdf>

REMDUS – Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke. 2015. « Exécutif ». <http://www.remdus.qc.ca/remdus/remdus-2/executif/>

